

Rapport sur le Suivi Sanitaire des Animaux de Trait au Togo

K. Kossi Akoh*

Résumé

Cet article décrit le rôle du PROPTA (Projet pour la promotion de la traction animale) dans le suivi sanitaire des boeufs de trait au Togo. Dans la plupart des régions, le personnel du PROPTA effectue trois visites par an afin de procéder à des soins vétérinaires et à des traitements thérapeutiques. Cette opération a permis au taux de mortalité des animaux de tomber de 15% à 3% au cours des cinq dernières années. Les perspectives d'avenir du système de suivi sanitaire sont examinées.

Introduction

Après l'échec de la première tentative de motorisation de notre agriculture, les responsables du Ministère du Développement Rural ont décidé de se tourner vers la culture attelée (CA) comme étape préparatoire à cette échéance.

Tous les organismes intervenant en milieu rural ont alors mis en place des programmes de vulgarisation de la CA, multipliant ainsi très considérablement le nombre des attelages.

Le moteur de cet outil de travail étant l'animal, le principal problème auquel se sont vus rapidement confrontés les premiers postulants est celui de la santé des animaux.

En effet, à cause du rôle important assigné à la CA dans la politique de promotion de l'agriculture dans notre pays et du fait de la grande sollicitation dont il fait l'objet, l'animal de traction méritait qu'on lui accordât une attention toute particulière. Ceci ne fut pas le cas dans les premiers moments de l'adoption de la CA et il s'en est suivi des taux de mortalité très élevés qui ont fini par interpeler les responsables des différents programmes. Les services vétérinaires et de la santé animale (SVSA) ne parvenant pas à contourner l'épineux problème de la logistique qui est souvent le sien, le PROPTA, organisme de coordination et d'harmonisation des stratégies et actions de CA, s'est vu confier la mission d'organiser la protection sanitaire des animaux de trait.

Actions du PROPTA

Le PROPTA ne disposant pas d'un personnel assez important pour intervenir directement en milieu

villageois, ses efforts ont été déployés dans les quatre directions qui sont:

- un meilleur suivi des animaux transitant dans ses centres et destinés aux agriculteurs,
- un renforcement des moyens d'intervention des services vétérinaires et de la santé animale par un appui logistique efficace et le suivi des interventions,
- la mise en place d'une pharmacie dans le souci d'assurer une régularité de la distribution des médicaments vétérinaires de première nécessité,
- l'organisation ou l'incitation à la tenue de réunions de concertation et de programmation des activités et l'harmonisation des conditions d'intervention.

Un meilleur suivi des animaux dans les centres PROPTA

Le PROPTA assure la distribution des boeufs de traction dans les régions Maritime, des Plateaux et Centrale. Il fournit des animaux au Projet Culture Attelée (PCA) et à d'autres structures dans les régions de la Kara et des Savanes.

Afin d'assurer une bonne protection sanitaire des animaux qui sont distribués et pour leur assurer un bon suivi chez les agriculteurs, une fiche de santé est établie pour chaque animal par le PROPTA. Selon leur origine et compte tenu des traitements déjà reçus à leur lieux d'origine, des traitements prophylactiques leurs sont faits systématiquement en vue de les prévenir contre la peste bovine, la trypanosomiase et les parasites internes et externes.

*Projet pour la Promotion de la Traction Animale (PROPTA), B.P. 37, Atakpamé, Togo

Tenue de réunions de concertation et harmonisation des interventions

Le PROPTA a fait adopter un calendrier national de traitements préventifs des animaux de CA. Ainsi, 3 traitements sont programmés par an dans toutes les régions sauf dans celle des Savanes où 2 traitements seulement sont programmés. Cette exception est due au nombre très important des animaux de trait dans cette région et à la durée très longue de la saison sèche qui réduit considérablement les pressions glossinaires et parasitaires. Les périodes retenues sont selon les régions:

- 1er traitement : de janvier à avril
- 2e traitement : de mai à août
- 3e traitement : de octobre à décembre

Un quatrième traitement est envisagé par le chef d'inspection vétérinaire (Responsable Régional des Services Vétérinaires) lorsqu'il trouve qu'une localité est plus exposée aux réinfestations que les autres.

Au début de chaque année le responsable du suivi sanitaire passe de région en région pour tenir des réunions ou participer à des réunions où il est décidé la période de démarrage des campagnes de traitements. Le contrôle du suivi sanitaire se fait grâce à des fiches de rapports élaborées et distribuées aux agents vétérinaires par le PROPTA. Ces fiches permettent aux chefs d'inspections vétérinaires de rédiger une synthèse en forme de rapport général d'activités pour le suivi sanitaire des animaux de CA.

Un renforcement des moyens d'intervention des services vétérinaires

L'appui apporté aux SVSA touche aussi bien les moyens de déplacement que le petit matériel de clinique.

Des motocyclettes et une camionnette bâchée ont été mises à la disposition des agents des SVSA en 1985.

Tous les agents ayant obtenu des 'motocyclettes PROPTA' ont reçu également un équipement complémentaire de matériels de clinique. Ce matériel a été renouvelé une fois pour chaque agent.

Mise en place d'une pharmacie

La pharmacie du PROPTA a été créée pour remédier aux problèmes de ruptures fréquentes de stocks constatées à la pharmacie des SVSA. Ces ruptures engendraient de sérieuses difficultés dans l'exécution des programmes de traitements préventifs qui se trouvaient de ce fait perturbés. Devant l'incertitude qui pointait à l'horizon, il a été décidé que 2%

du chiffre d'affaire de la pharmacie du PROPTA alimente une caisse devant permettre de poursuivre l'appui logistique aux services vétérinaires à la fin du financement extérieur. Le montant ainsi épargné est passé de 692,620 FCFA en 1984 à 6,113,398 FCFA à la fin de 1989.

La protection sanitaire d'un grand nombre d'animaux de trait

Ceci passe par une plus grande sensibilisation des agriculteurs sur l'hygiène et l'alimentation des animaux de CA. Ainsi, mises à part les informations données lors de la formation des agriculteurs, des tournées conjointes de sensibilisation et de vulgarisation doivent être entreprises par les agents des SVSA, le PROPTA et les chargés de CA des organismes de vulgarisation. Ces tournées de suivi technique seront des occasions d'évaluation de l'agriculteur sur les problèmes de santé, d'hygiène et d'alimentation des animaux; des conseils permettront de rectifier les erreurs et imperfections observées.

Dans le même temps, l'on devra renforcer considérablement les moyens d'intervention (logistiques) des agents vétérinaires. Etant donné l'insuffisance des moyens dont disposent les SVSA et à cause du tarissement des aides octroyées au PROPTA pour le suivi sanitaire, il doit être sérieusement envisagé la prise en charge par l'agriculteur de l'intégralité des frais d'interventions vétérinaires. Pour ce qui concerne les animaux de traction, les tarifs de prestation de soins seront de 150 FCFA et de 600 FCFA respectivement à la clinique vétérinaire et à domicile et n'incluent pas les prix des médicaments. Des reçus avec souches seront délivrés par les agents vétérinaires et un versement sera fait au chef d'inspection sur la base d'une comptabilisation des reçus. Il sera tenu une comptabilité des sommes ainsi collectées et gérées localement par les chefs d'inspections vétérinaires. Ces derniers fourniront alors à leurs agents tous les moyens nécessaires pour effectuer un bon suivi sanitaire des animaux de trait. L'on doit noter que présentement, le coût des traitements préventifs (déparasitages interne et externe et traitement trypanopréventif) est dépassé. Fixé depuis 1986 à 1400 FCFA par paire de boeufs, l'augmentation successive des prix de médicaments observée depuis lors a eu pour effet d'amenuiser la marge bénéficiaire destinée à couvrir les pertes de produits et les petites réparations des moyens de travail. Il s'avère nécessaire que ce coût passe de 1400 FCFA à 2000 FCFA la paire à partir de janvier 1991 afin de continuer à garantir l'utilisation de doses adéquates de médicaments lors des futurs traitements.

Résultats

Grâce aux nombreuses réunions, bien des problèmes ont pu trouver des solutions à temps et la plupart des organismes intervenant dans le développement de la CA ont été informés très rapidement des dispositions nouvelles pour apporter leurs suggestions constructives.

L'équipement des agents vétérinaires en moyens logistiques a facilité leurs interventions. Le taux de morbidité a ainsi diminué de façon très sensible. Le taux de mortalité est tombé à 3-4% alors qu'il était de 15-20% au début. Il ne fait pas de doute que les boeufs de CA sont sur le plan sanitaire les mieux lotis dans notre pays.

Grâce à la pharmacie du PROPTA le problème des ruptures de stocks a été solutionné au moment opportun. Bien des éleveurs ont trouvé en cette pharmacie le salut pour leurs élevages.

La plupart des organismes intervenant dans le développement de la traction animale dans notre pays commencent par prendre l'habitude de l'organisation du suivi sanitaire. Dans certaines régions comme la Kara ou la Centrale, les traitements préventifs démarrent présentement automatiquement sans qu'il soit nécessaire d'organiser préalablement des réunions; les relations entre les agents des organismes de vulgarisation et ceux des SVSA y sont meilleures. Par contre, dans les autres régions il persiste encore un manque d'harmonisation que le PROPTA tente de corriger par les réunions qu'il organise chaque année. L'automatisme des traitements et la compréhension de plus en plus grande qu'ont les agriculteurs des déparasitages des animaux et du traitement anti-trypamidien constituent à ne pas s'en douter un acquis qui permettra d'entretenir en partie les bons résultats enregistrés.

Perspectives

Quoique très satisfaisants, les résultats obtenus méritent d'être consolidés et même d'être améliorés. Pour cela un certain nombre de dispositions doivent être prises afin de permettre au suivi sanitaire des animaux de trait de connaître plus de succès.

Le PROPTA devra alors continuer de jouer le rôle de coordinateur et d'animateur qui a été le sien jusqu'à présent. Il devra, en collaboration avec la DSVSA, la pharmacie GTZ 'Santé Animale de Base' et les structures régionales de vulgarisation agricole entreprendre des actions en vue d'assurer la protection sanitaire d'un nombre toujours plus grand d'animaux de trait, la qualité et l'efficacité des interventions et la disponibilité des produits vétérinaires dans les localités reculées.

Deux 'séminaires de recyclage' sont nécessaires

par an : l'un portera sur la santé et l'hygiène des animaux de trait et l'autre leur alimentation. Ces séminaires pourront durer 3 à 5 jours et devront se tenir dans chacune des régions avec de petits groupes de participants pour éviter de paralyser toute une région et pour amoindrir les frais de formation par séance.

Pour pallier à l'insuffisance du personnel technique des postes vétérinaires il sera procédé (comme le prévoit d'ailleurs le projet GTZ 'Santé Animale de Base') à la formation des jeunes agriculteurs des groupements coopératifs afin qu'ils soient en mesure d'assurer les premiers soins aux animaux malades et de dire avec plus de précision ce dont l'animal souffre pour pouvoir mieux informer le vétérinaire de la localité. Toutefois, ces jeunes initiés ne pourront détenir des antibiotiques, des vaccins et des produits dangereux.

Sur un tout autre plan, le laboratoire du PROPTA, bien équipé pour les analyses de sang et les analyses coproscopiques, pourra venir en appui aux inspections vétérinaires qui le souhaitent. Ce laboratoire, tout en aidant à poser les diagnostics de façon plus précise, devrait être inséré dans un programme national d'études épizootologiques. Le seul handicap à ce niveau est représenté pour le moment par le manque d'un technicien spécialisé de laboratoire, ce qui maintient ce précieux instrument dans un état de sous-exploitation depuis son acquisition en 1987.

La disponibilité des produits vétérinaires dans les localités reculées

Grâce à sa pharmacie, le PROPTA pourra constituer un soutien au projet GTZ 'Santé Animale de Base' dans son volet villageois, notamment en expérimentant le système des boîtes à pharmacie auprès des groupements de jeunes ruraux qui pratiquent la CA et qui acceptent la formation d'un auxiliaire vétérinaire en leur sein.

La pharmacie du PROPTA devrait à l'avenir aider celle, centrale de Lomé, à mieux distribuer les médicaments vétérinaires dans les zones où celle-ci n'est pas encore bien implantée. Elle serait comme une succursale dans la région des Plateaux. Le PROPTA commandera alors des produits par l'intermédiaire de la pharmacie centrale qui les lui livrera au prix de revient hors taxe ou directement à partir des laboratoires. Les prix de vente seront harmonisés et les stocks constitués par le PROPTA permettront d'éviter les ruptures imprévisibles. De telles dispositions permettront également au PROPTA de continuer à mettre de côté 2% du chiffre d'affaire de sa pharmacie afin de continuer à

appuyer les services vétérinaires dans les activités de suivi sanitaire des animaux de trait.

Conclusion

Le PROPTA a joué un rôle très remarquable dans le passé en matière de suivi sanitaire des animaux de CA. Il continue de jouer un rôle important en dépit de l'intervention de plusieurs autres organismes et des progrès réalisés.

L'acquis sanitaire n'étant jamais définitif, l'on doit faire preuve d'une certaine vigilance de façon permanente. Les actions du PROPTA ayant été

celles de coordination, d'appui et de contrôle à l'endroit des autres structures, le projet se devra désormais de préparer son retrait dans le domaine de l'appui et du contrôle afin de permettre aux autres structures de jouer pleinement leurs rôles à elles. Le PROPTA continuera tout de même de constituer un cadre de réflexion, d'exploration et d'expérimentation de nouvelles stratégies en vue d'accroître l'efficacité des diverses interventions. Pour l'instant, il se doit donc de poursuivre la plupart de ses activités afin de ne pas se retrouver à la case départ.

Abstract

This paper describes the part played by PROPTA (Project for the Promotion of Animal Traction) in providing health care for draught oxen in Togo. In most areas 3 visits are made each year by PROPTA personnel to give veterinary care and medication. This has led to a fall in morbidity amongst draught animals from 3 to 15 percent during the last 5 years. Prospects for the future of this health control system are discussed.